



Réunion conjointe des points focaux nationaux
des CAR PB, PAP et INFO
Palermo, 5-7/06/2007

Session du Plan Bleu

Version Provisoire

Plan Bleu
Centre d'Activités Régionales

Sophia Antipolis
Juin 2007

INTRODUCTION

10 pays riverains (Egypte, France, Israël, Italie, Maroc, Monténégro, Slovénie, Syrie, Tunisie, Turquie) ainsi que la Communauté européenne étaient représentés lors la réunion du Plan Bleu qui s'est articulée autour de 7 points :

- une présentation générale de la session rappelant, notamment, les recommandations formulées par les points focaux du Plan Bleu lors de leur dernière réunion (Nice, 2005),
- l'état d'avancement des activités du biennium 2006-2007,
- les orientations stratégiques du Plan Bleu,
- le cadre d'intervention du Plan Bleu couvrant la période 2007-2015,
- le programme d'activité pour la période 2008-2009,
- les orientations pour le renforcement des partenariats,
- les recommandations pour le biennium 2008-2009 à l'intention d'une part des Parties Contractantes et, d'autre part, du Plan Bleu.

Ces points ont été traités au cours de trois sessions respectivement présidées par les représentants du Monténégro, du Maroc et de la Turquie.

POINT 1 : PRESENTATION GENERALE DE LA SESSION

En préambule, M. Thibault a indiqué que l'organisation de la session du Plan Bleu était à l'origine d'une émission globale de 10,5 t de carbone (liée au déplacement des différents participants), qui serait compensée via le financement de projets de reboisement.

Il a ensuite rappelé les recommandations adoptées lors de la dernière réunion des points focaux du Plan Bleu à Nice en mai 2005 (cf. tableau en annexe) en précisant que le rapport d'activité du Plan Bleu serait analysé au regard de ces recommandations et en soulignant l'importance du rôle joué par les points focaux - comme relais dans les pays - pour aider le Plan Bleu, et le PAM de manière générale, à progresser et à faire progresser le développement durable en Méditerranée.

POINT 2 : ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITES DU BIENNUM 2006-2007

Présidence : Mme Jelena KNEZEVIC (Monténégro)

M. Thibault a présenté les activités conduites par le Plan Bleu au cours du biennum 2006-2007 en matière de collecte de données, d'évaluation des progrès sur la voie du développement durable (via la définition et le renseignement d'indicateurs, le *benchmarking* et le *rating* basés sur l'analyse multi-critères), d'activités thématiques (portant notamment sur la gestion de la demande en eau, les énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie) et de communication et diffusion des productions.

Se reporter au rapport d'activité 2006 ainsi qu'au diaporama présenté en séance.

Après avoir félicité le Plan Bleu pour la qualité du travail accompli au cours de ces 2 dernières années, les participants ont souligné les points et questions suivants :

- L'importance de la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable (SMDD) qui a permis de rassembler les 21 pays riverains et la Communauté européenne pour traiter de la problématique du développement durable en Méditerranée.
- La nécessité d'identifier clairement les groupes cibles du Plan Bleu, en s'attachant à aller au-delà des publics d'environnementalistes déjà convaincus pour favoriser les progrès sur la voie du développement durable. Si les conférences ou réunions organisées dans certains pays pour présenter les principaux résultats du Rapport Environnement et Développement du Plan Bleu (paru en novembre 2005) ont, à ce titre, permis de rassembler différents ministères et autres acteurs du développement durable au niveau national, les efforts de diffusion et de communication sont à poursuivre dans d'autres pays et à d'autres échelles territoriales. Certains participants ont, par ailleurs, suggéré d'organiser une communication ciblée vers les médias afin d'approcher le grand public.
- La nécessité d'appuyer le renforcement des capacités nationales (dont celles des observatoires nationaux), notamment dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, pour développer les travaux sur les indicateurs de suivi du développement durable (collecte, analyse, vérification de la qualité et de la fiabilité des indicateurs) et l'implication des pays dans le programme d'activités conduit sous l'égide de la CMDD.
- Concernant les travaux sur les indicateurs de suivi de la SMDD : i) la nécessité d'évaluer l'efficacité et la pertinence des indicateurs retenus et d'harmoniser la collecte des données au niveau national, ii) l'intérêt de travailler en étroite coordination avec les autres Centres d'Activités Régionales (CAR) du PAM et partenaires investis sur le sujet et iii) l'utilité des représentations cartographiques pour rendre l'information facilement compréhensible et percutante. Il a également été proposé de définir des indicateurs spécifiques pour des sous-régions méditerranéennes afin de faciliter l'élaboration de stratégies.

POINTS 3 ET 4 : DOCUMENT D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET CADRE D'INTERVENTION STRATEGIQUE 2007-2015 DU PLAN BLEU

Présidence : Mme Aziza BENNANI (Maroc)

Se reporter au Document d'orientations stratégiques (DOS), au Cadre d'intervention stratégique (CIS) ainsi qu'aux diaporamas présentés en séance.

Le DOS (élaboré fin 2006) et sa traduction opérationnelle, le CIS du Plan Bleu pour la période 2007-2015 (élaboré au cours du 1^{er} trimestre 2007), ont pour objectif de définir, prioriser et planifier les activités transversales et thématiques du Plan Bleu à moyen terme, mais également de préciser les orientations pour le renforcement des partenariats. Ils constituent, en ce sens, des documents de référence à la fois pour le Plan Bleu et le Plan d'Action pour la Méditerranée, mais également pour les partenaires au développement.

Les points focaux ont tout d'abord salué la démarche entreprise par le Plan Bleu pour planifier ses interventions à moyen terme au travers du DOS et du CIS. Ils ont formulé des propositions pour compléter et enrichir ces documents de cadrage qui feront l'objet d'une mise à jour régulière.

La discussion a porté sur les points suivants :

- Le rôle et le positionnement politique du Plan Bleu : si le Plan Bleu n'a pas vocation à être « prescripteur » de politiques, il peut néanmoins apporter des réponses aux différents acteurs en mettant à leur disposition des données et indicateurs, des études prospectives, des outils, des méthodes et des recueils de bonnes pratiques. M. Thibault a, à ce titre, rappelé que le Plan Bleu était tout d'abord un Centre d'activités du PAM tel que cela était clairement exprimé dans le Cadre d'intervention stratégique. Son rattachement au PNUE est fondamental dans les relations que le Plan Bleu entretient avec les pays partenaires.
- La nécessité, comme l'a prévu le Plan Bleu dans son DOS, de travailler aux différentes échelles territoriales (locale, nationale et régionale).
- Concernant plus précisément les outils méthodologiques : si le Plan Bleu a pour rôle d'élaborer des outils, de les tester, d'en montrer la pertinence et de les mettre à disposition, il n'a cependant pas vocation à les déployer sur tous les territoires. Les outils doivent en effet être appropriés par d'autres acteurs pour une mise en œuvre locale.
- L'ambition du programme d'activités du Plan Bleu concernant le nombre de thématiques traitées et de publications prévues, et la nécessité de mobiliser les ressources permettant sa mise en œuvre. M. Thibault a souligné le fait que les travaux conduits sur chacune des thématiques seront ciblés et devront répondre aux objectifs stratégiques du Plan Bleu, à des demandes explicites ou encore être coordonnés avec d'autres programmes ou initiatives concernant la Méditerranée (par exemple l'Initiative Horizon 2020). Un champ d'activité donné ne sera par ailleurs investi que si le Plan Bleu dispose des moyens requis pour conduire la dite activité.
- L'intérêt de développer les études et évaluations économiques pour toucher et convaincre les décideurs politiques de mettre en place des stratégies et outils de développement durable. Il sera, en ce sens, nécessaire de renforcer le « potentiel économique » du Plan Bleu tout en s'appuyant sur un réseau d'experts en la matière (FEMISE, Economic Research

Forum, etc.). Les institutions compétentes en économie ne s'étant, jusqu'à présent, que peu intéressées aux problématiques environnementales, le PAM a un rôle important à jouer pour convaincre ces institutions d'investir le champ du développement durable. L'intérêt d'intégrer le facteur « emploi » dans les études réalisées a également été mis en avant.

- La communication et l'articulation des travaux avec les autres Centres d'activités du PAM et les partenaires. M. Thibault a précisé que la communication serait conduite en lien avec le CAR INFO qui est mandaté pour, sous la direction de l'unité de coordination du PAM.
- Le calendrier des productions sera établi en fonction de celui des thèmes prioritaires de la Commission du développement durable, ce afin d'être en mesure de représenter la voix de la Méditerranée au niveau international.

Au cours de la présentation du CIS, et en réponse aux questions soulevées par les participants, M. Thibault a par ailleurs souligné les points suivants :

- Le suivi des performances des pays en matière de développement durable (*benchmarking* et *rating* sur la base d'une analyse multi-critères) constitue un exercice « périlleux » et fera appel à une expertise de haut niveau. Le Plan Bleu fera, à ce titre, appel à l'expertise des différents pays méditerranéens ainsi qu'à celle de partenaires externes qualifiés en la matière.
- Le souhait d'élargir le champ d'application de la méthode d'analyse systémique et prospective de durabilité « Imagine » - initialement utilisée dans le cadre des Programmes d'Aménagement Côtier - en la testant par exemple sur des organisations, des programmes de gestion de l'eau à l'échelle de (sous) bassins versants, des programmes de développement urbain et d'aménagement de quartiers, etc.
- Le projet de constituer des plate-formes d'échanges de bonnes pratiques qui ont fait l'objet de demandes explicites de la part des pays lors, notamment, des ateliers de travail régionaux sur la gestion de la demande en eau (Saragosse, mars 2007) et l'énergie (Monaco, mars 2007).

POINT 5 : PROGRAMME D'ACTIVITES POUR LA PERIODE 2008-2009

Présidence : Mme Bedriye Neze YILDIZ (Turquie)

Se reporter au Programme d'activités pour la période 2008-2009 ainsi qu'au diaporama présenté en séance.

M. Thibault a présenté le programme d'activités proposé par le Plan Bleu pour la période 2008-2009, programme ciblé sur :

- 1) la mise en place - en liaison notamment avec le CAR INFO - d'un Système d'Information Méditerranéen sur l'Environnement et le Développement Durable en Méditerranée (SIMEDD),
- 2) la réalisation - en lien avec l'unité de coordination et avec l'appui du CAR INFO et des autres composantes du PAM - d'un premier Rapport sur l'Environnement et le Développement Durable en Méditerranée (rapport qui sera publié tous les 2 ans avant la Conférence des Parties Contractantes),

- 3) L'approfondissement des 4 thèmes suivants : agriculture et développement rural, tourisme, mobilité urbaine et transports, en cohérence avec le programme de travail de la Commission Méditerranéenne de Développement Durable et en lien avec les grandes problématiques de développement durable retenues dans le DOS.

La discussion a porté sur les points suivants :

- Concernant les indicateurs et le SIMEDD : les points focaux ont insisté sur l'intérêt et la nécessité, afin de favoriser les synergies et d'éviter les « doublons », de coordonner les travaux prévus en matière d'indicateurs avec ceux conduits par d'autres partenaires œuvrant à différentes échelles territoriales (les pays, les autres CAR du PAM, la Commission européenne, l'Agence européenne pour l'environnement, le PNUD, la Banque mondiale...). Ils ont suggéré au Plan Bleu de prévoir, quand le projet sera bien avancé, une présentation du SIMEDD aux différents pays ainsi qu'une initiation pour faciliter l'utilisation du système et la mise à jour des données par les différents partenaires. M. Thibault a précisé que les travaux menés par le Plan Bleu se feraient bien entendu en tenant compte des dispositifs et initiatives existants. Le SIMEDD sera alimenté à partir des données fournies par les pays, mais le Plan Bleu sera sans doute amené à « filtrer » certaines données afin que les informations diffusées soient fiables, comparables et pertinentes.
- Concernant l'activité thématique agriculture et développement rural : les travaux ne s'en tiendront pas au seul développement agricole en milieu rural mais intégreront bien différentes problématiques telles que la compétition entre agriculture alimentaire et agriculture énergétique, la compétition pour l'eau (notamment entre usages domestique et agricole), les impacts du changement climatique sur l'agriculture, etc.
- Concernant l'activité thématique transports : les participants ont souhaité que les travaux du Plan Bleu intègrent la question de l'impact des transports sur la santé humaine, ainsi que le recours à des outils fiscaux et économiques pour réduire l'utilisation des véhicules individuels.
- Les points focaux ont exprimé le souhait que les productions « clefs » du Plan Bleu puissent être publiées en langue arabe.

Les points focaux ont enfin adopté le programme d'activités proposé par le Plan Bleu pour la période 2008-2009 et se sont engagés à apporter leur soutien à la réalisation de ce programme.

POINT 6 : ORIENTATIONS POUR LE RENFORCEMENT DES PARTENARIATS

Présidence : Mme Bedriye Neze YILDIZ (Turquie)

Se reporter au Cadre d'intervention stratégique (partie 4) ainsi qu'au diaporama présenté en séance.

Les participants ont approuvé les orientations présentées par le Plan Bleu pour renforcer les partenariats avec différentes institutions et acteurs à l'œuvre en Méditerranée :

- Le Plan d'Action pour la Méditerranée et les autres CAR, les autres institutions du système de Nations Unies (FAO, PNUD, Banque mondiale),

- Les institutions européennes : Commission européenne (avec l'enjeu de toucher des DG - autres que celle en charge de l'environnement - ayant un rôle éminent en matière de développement durable), l'Agence Européenne pour l'Environnement, la Banque Européenne d'Investissement,
- Les institutions bilatérales, en visant à toucher des acteurs nationaux non exclusivement environnementaux (notamment les ministères en charge des finances, des transports, de l'énergie, de l'agriculture...). L'enjeu consiste également à décliner les travaux du Plan Bleu au niveau territorial en se tournant vers les collectivités locales et leurs structures représentatives à l'échelle de la Méditerranée, mais également vers les acteurs intervenant au niveau de bassins versants, de quartiers, etc. Est également recherchée la construction de partenariats avec les institutions bilatérales en charge de la coopération et du développement.
- Les acteurs non institutionnels : le monde académique, les opérateurs privés, les organisations de la société civile (WWF, UICN, regroupements d'associations méditerranéennes).

Lors de la discussion, les points focaux ont souligné l'intérêt d'impliquer le secteur privé dont les activités ont une forte incidence sur l'environnement et qui développe des technologies et pratiques innovantes en faveur du développement durable. Il pourrait, notamment, être opportun de cibler le secteur des banques et assurances (pouvant appuyer le développement des énergies renouvelables et de technologies propres encore onéreuses car non déployées au niveau industriel), ainsi que le mécénat environnemental. M. Thibault a précisé que des démarches avaient été engagées auprès de certaines entreprises pour leur faire connaître le Plan Bleu ainsi que ses travaux. Ces entreprises ont manifesté leur intérêt car le Plan Bleu est à même de fournir de l'information dont les grands groupes ont besoin pour asseoir leur stratégie.

M. Thibault a ajouté qu'il souhaitait engager un processus de certification environnementale du Plan Bleu (pouvant, dans un second temps, être élargi au PAM) pour être exemplaire vis-à-vis de ses points focaux et de ses partenaires.

POINT 7 : RECOMMANDATIONS POUR LE BIENNUM 2008-2009

A l'issue des travaux, M. Thibault a dressé un bilan des recommandations adoptées lors de la précédente réunion des points focaux nationaux du Plan Bleu (Nice, mai 2005).

Se reporter au tableau en annexe.

Les participants se sont ensuite attachés à formuler des recommandations (pour le biennium à venir) qui soient à la fois ciblées, courtes, explicites et évaluables. Les 5 recommandations suivantes, dont l'une adressée aux Parties Contractantes et les 4 autres adressées au Plan Bleu, ont ainsi été adoptées.

Recommandation à l'intention des Parties Contractantes ***Recommendation for the Contracting Parties***

Appuyer les efforts du Plan Bleu pour élargir l'audience de ses travaux au niveau des pays, de l'Union Européenne et des organisations partenaires, de telle sorte qu'au-delà des administrations en charge de l'environnement, déjà impliquées, les autres administrations, secteurs et acteurs publics ou privés s'associent aux activités, partagent les analyses et participent à la construction de visions d'avenir sur le développement durable en Méditerranée.

To support Plan Bleu's efforts to enlarge its audience in countries, in the European Union and in partner organisations, thus attracting, in addition to the contributions of the environmental organisations already committed, those of other administrations and sectors, as well as of public or private stakeholders, who will partake in activities, analyses, and in the shaping of the future of sustainable development in the Mediterranean.

Recommandation à l'intention du Secrétariat (CAR/Plan Bleu) ***Recommendation for the Secretariat (Blue Plan/RAC)***

1. Développer, en liaison avec le CAR/INFO et les autres composantes du PAM, un système d'information interactif qui permette d'améliorer la connaissance sur l'environnement et le développement durable en Méditerranée.
1. To develop an interactive information system in cooperation with INFO/RAC and the other MAP components, to improve knowledge of the environment and of sustainable development in the Mediterranean.
2. Élaborer, mettre en œuvre et diffuser des méthodes permettant de mesurer les performances des pays en matière de développement durable, sur la base d'indicateurs pertinents, rendus aisément disponibles et régulièrement actualisés.
3. To devise, implement and disseminate methods to assess country achievements in sustainable development, by relying on relevant, accessible and regularly updated indicators.
2. Organiser et mettre en œuvre les activités thématiques en mettant l'accent sur la réalisation d'études systémiques et prospectives incluant la dimension économique, le recueil et la diffusion des bonnes pratiques et des réponses des acteurs, dans le cadre des orientations stratégiques du Plan Bleu.
3. To organise and implement topical activities within the Plan Bleu's strategic orientations framework, focusing on systemic and prospective studies which will include an economic component, the collection and dissemination of best practices and stakeholder responses.
4. Prendre pleinement en considération, dans la programmation et la diffusion des productions du Plan Bleu, y compris en langue arabe, les besoins de renforcement des capacités des pays, les principales échéances des agendas régionaux et internationaux.
4. To fully factor in the planning and dissemination of the Plan Bleu's productions, Arabic version included, the countries' requirements for capacity reinforcement, as well as the milestones of regional and international agendas.

ANNEXE : RECOMMANDATIONS ADOPTEES PAR LES POINTS FOCALUX DU PLAN BLEU EN MAI 2005

Recommandations adoptées en mai 2005	Bilan (juin 2007)
Recommandations à l'intention des Parties Contractantes	
Appuyer la diffusion dans les pays et au niveau euro-méditerranéen des principaux résultats du Rapport Environnement et Développement et la mise en œuvre du projet commun PAP/PB/METAP d'appui à la mise en œuvre du programme SMAP 3 afin de renforcer l'intégration de l'environnement et du développement dans les stratégies et politiques.	Des manifestations et réunions de présentation des principaux résultats du RED ont été organisées dans différents pays mais les efforts sont à poursuivre pour toucher l'ensemble des pays méditerranéens.
Appuyer les efforts du Plan Bleu pour développer les activités de suivi (indicateurs de développement durable, suivi thématique et diffusion) de la Stratégie méditerranéenne de développement durable.	Les pays ont contribué au renseignement des indicateurs de la SMDD (1 ^{ère} campagne de collecte d'indicateurs en 2007).
Appuyer (pays volontaires, Commission européenne) les efforts du Plan Bleu pour conduire les activités thématiques prioritaires en mobilisant des experts qualifiés et les autres ministères ou agences concernés et en accueillant et finançant des événements (ateliers) régionaux, sous-régionaux ou nationaux.	Les pays ont fourni un riche appui au Plan Bleu pour la réalisation des activités thématiques prioritaires « eau » et « énergie » : mobilisation d'experts qualifiés pour la réalisation d'études nationales et régionales, financement des activités, accueil et financement des ateliers d'échanges.
Recommandations à l'intention du Secrétariat (CAR/PB)	
Accentuer sa présence dans les pays pour toucher un public élargi et contribuer à renforcer les capacités des Ministères de l'environnement pour une meilleure intégration des préoccupations environnementales dans les politiques sectorielles.	Des démarches ont été engagées (notamment via les manifestations organisées dans les pays pour présenter le RED) mais les efforts doivent être poursuivis pour toucher un public élargi.
Mettre à disposition des pays et des autres utilisateurs sous une forme adaptée (« policy briefs », présentations PowerPoint, site web, participation aux débats nationaux et régionaux) les principaux résultats du Rapport Environnement et Développement.	Différents documents ont été réalisés, publiés et mis en ligne sur le site web du Plan Bleu (résumé du rapport en langues française, anglaise et arabe, synthèses - 4 pages - thématiques, présentation PowerPoint).
Aider les Parties Contractantes à construire une information facilitant la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) et de stratégies nationales et sectorielles de développement durable. Documenter les indicateurs, approfondir les analyses et repérer les bonnes pratiques avec les pays volontaires, les instances de l'UE et les partenaires et initiatives régionales concernées dans les domaines suivants : gestion de la demande en eau, énergie et changement climatique, tourisme durable, développement rural durable.	34 indicateurs prioritaires pour le suivi de la SMDD ont été définis et renseignés pour la 1 ^{ère} fois en 2007. Des fiches de suivi de ces indicateurs ont été élaborées (mai 2007). Les activités sur les thèmes de l'eau et de l'énergie (études nationales s'appuyant sur des indicateurs et exemples d'instruments de politiques et de bonnes pratiques, études régionales, ateliers régionaux d'échanges) ont été conduites en 2006-2007. Les activités sur les thèmes du tourisme et du développement rural sont en cours de réalisation (biennium 2007-2008).
Focaliser les activités thématiques dans les domaines où le PAM peut apporter une valeur ajoutée : indicateurs de développement durable et analyse prospective, relevé de bonnes pratiques et instruments des politiques de gestion de la demande et de développement intégré, partage méditerranéen des expériences.	
Produire et diffuser un jeu d'indicateurs pour le suivi de la SMDD, et aider les pays à se doter d'indicateurs pour leurs stratégies nationales	34 indicateurs prioritaires pour le suivi de la SMDD ont été définis et renseignés pour la 1 ^{ère} fois en 2007.
Renforcer les partenariats techniques avec les autres composantes du PAM et institutions telles que AEE, Femise, FAO, CIHEAM, UICN, GWP-Med, OME, MEDENER, METAP, ... et poursuivre l'engagement dans des projets de coopération régionale conformes au mandat du Centre (<i>Silva Mediterranea</i> , MEDSTAT, SMAP, ...) financés par l'Union Européenne et les bailleurs de fonds internationaux.	Des démarches ont été engagées (telles que présentées lors du Point 6 « Orientations pour le renforcement des partenariats »). Les efforts sont à poursuivre, notamment auprès d'acteurs - européens, nationaux - non exclusivement environnementaux et d'acteurs non institutionnels (ex. secteur privé).